Réponses concrètes en Adour Garonne.
Les 16 recommandations : les acteurs et leurs thématiques d'actions.

Recommandations accessibles sur le site de l'agence de l'eau. *https://eau-grandsudouest.fr/newsletters/16-recommandations-pour-une-politique-apaisee-restauration-continuite-ecologique*

Accompagnement technique, animation et communication sur la mise en oeuvre de la politique de restauration écologique des cours d'eau

- n°1 : Maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, Etat, OFB. Partager les référentiels le plus en amont possible. Approche au cas par cas. Echanger sur les dysfonctionnements avérés.
- n°2 : Etat, structures représentatives des gestionnaires d'ouvrages. Diffuser les informations sur les obligations réglementaires et les échéances sur les enjeux territoriaux.
- n°3 : Etat, agence de l'eau, OFB , GEMAPIENS, fédérations de pêche, de protection des milieux aquatiques et de gestionnaires d'ouvrages. Renforcer l'accompagnement technique des propriétaires d'ouvrages à mettre en conformité. *(mobiliser les GEMAPIENS)*
- n°4 : OFB, agence de l'eau, Etat, en lien avec les organismes de recherche et gestionnaires d'ouvrages. Animation collective et retours d'expérience.
- n°5 : Etat, agence de l'eau, OFB, collectivités territoriales, EPTB, gestionnaires d'ouvrages. Niveau de connaissance homogène et changement climatique.

Aspects techniques des actions

- n°6 : Maîtres d'ouvrages. Réunion préalable avec tous les acteurs concernés. Améliorer la qualité de l'état initial et la bonne application de la séquence "Eviter - Réduire - Compenser"
- n°7 : Maîtres d'ouvrages de seuils sans usages, GEMAPIENS, Propriétaires de moulins**,** Etat. Solutions les plus simples, les plus efficientes, les moins contraignantes, pour l'entretien.
- n°8 : OFB, maîtres d'ouvrages. Encourager des techniques innovantes issues de retours d'expériences, qui présentent des gages d'efficacité avérée, conciliant continuité écologique et capacité de production hydroélectrique.
- n°9 : Etat, établissements publics, GEMAPIENS. Méthodologie d'inventaires, typologie des obstacles, ouvrages orphelins ou sans usages ou sans existence légale. Produire des REX.
- n°10 : OFB, agence de l'eau, Etat, organismes de recherche, propriétaires et gestionnaires d'ouvrages. Favoriser, capitaliser, diffuser les REX *(transport sédimentaire....)*

Financement des actions

- n°11 : Agence de l'eau, collectivités. Soutien : études, travaux, animation, opérations collectives
- n°12 : Gestionnaires d'ouvrages financeurs potentiels, Etat. Documenter les situations de difficultés financières, éclairer les décisions des services instructeurs, faire aboutir les projets.

Cohérence des politiques publiques.

- n°13 : Etat, collectivités et groupements, Etablissements publics. Démarches contractuelles de gestion intégrée, opérations collectives, mobilisation des données, évaluation des actions.

Suivi des actions, amélioration des connaissances

- n°14 : Maîtres d'ouvrages, agence de l'eau, OFB, Etat. Poursuivre les suivis sur les trois bassins *(Célé, Saison, étangs médocains)* . Valoriser le suivi. Etablir un nouveau bilan dans cinq ans.
- n°15 : Etat. Suivi global des mises en conformité administrative (OSMOSE 2). Communiquer sur cet avancement.
- n°16 : Organismes de recherche, Etat, OFB, agence de l'eau. Améliorer les connaissances *(espèces, habitat)* pour mieux intégrer les changements globaux et les différentes pressions